

[Un bracelet GPS pour surveiller Vincent Lacroix ?](#)



Affaires - Justice

Écrit par Yvon Laprade

Lundi, 29 juin 2009 12:01

Mise à jour le Lundi, 29 juin 2009 12:16

Devrait-on imposer à Vincent Lacroix le port d'un bracelet GPS au cours de sa remise en «liberté»?

C'est la question que pose le représentant en sécurité financière Fabien Major sur son blogue.

«Je suggère un bracelet GPS et la totale interdiction de se servir d'un ordinateur et d'un téléphone intelligent de type iPhone», précise-t-il.

En entrevue avec RueFrontenac.com, Fabien Major admet être contrarié de voir le financier déchu de Norbourg sortir de prison pour aller faire du bénévolat dans la région de Saint-Jérôme au moment où, aux États-Unis, on vient de condamner le financier Bernard Madoff à une peine de 150 ans d'emprisonnement. Madoff a été l'auteur de la plus grande escroquerie dans l'histoire des marchés financiers américains.



Procès au criminel ?

Par ailleurs, le représentant semble redouter l'annulation du procès au criminel contre le fraudeur de Magog, qui a détourné les fonds de 9200 investisseurs jusqu'à l'intervention de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la GRC, le 25 août 2005.

Rappelons que Lacroix, avec son avocat, M^c Clemente Monterosso, a fait des représentations en ce sens, la semaine dernière, devant le juge de la Cour supérieure Richard Wagner.

«Il ne faudrait pas qu'il parvienne à se soustraire à son procès (à la mi-septembre), mais s'il réussit, ce sera parce que l'AMF aura fait de l'improvisation et qu'elle n'aura pas su piloter le dossier d'enquête conjointement avec la GRC et la SQ», tranche-t-il.

Selon lui, un tel échec fournirait la preuve que les organismes de surveillance sont incompetents «à sévir contre les criminels financiers».

Le représentant se dit même favorable à la mise sur pied d'une Commission nationale des valeurs mobilières, un projet qui irrite l'épiderme des provinces canadiennes.

«Avec la mondialisation des capitaux, il faut plus de moyens pour enquêter sur les criminels de la finance. Les provinces n'ont pas les moyens nécessaires pour embaucher des enquêteurs à la James Bond capables de démasquer les fraudeurs», souligne-t-il.

Juste à temps...

Fabien Major suit avec intérêt l'affaire Norbourg. Il était à l'emploi de Services financiers Teraxis à l'hiver 2004, quand Vincent Lacroix a acheté la filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

«J'ai quitté juste à temps, et mes clients m'en ont félicité. J'étais très méfiant lorsqu'il (Lacroix) s'est lui-même nommé gestionnaire de tous les fonds Évolution (qu'il avait acquis de la Caisse en décembre 2003). Je m'inquiétais de la façon qu'il gérait l'argent des investisseurs», rappelle-t-il.

Le représentant dirige aujourd'hui son cabinet en sécurité financière dans l'est de Montréal et il ne cache pas que l'affaire Norbourg a «laissé des traces».

«Plusieurs boîtes de représentants ont souffert après l'éclatement de ce scandale. Mais il y a au moins un aspect positif à tout cela: les investisseurs posent maintenant beaucoup de questions avant de nous confier leur argent, ce qu'ils ne faisaient pas auparavant», conclut-il.

- La Commission nationale des libérations conditionnelles a déjà établi une série de restrictions que Vincent Lacroix devra respecter. Le photogénique fraudeur devra se tenir loin des micros et caméras !